

Politique | Covid-19 : Emmanuel Macron décrète un second confinement



Depuis plusieurs semaines, la situation se dégrade en France. Si la Nouvelle-Aquitaine a été plutôt épargnée jusqu'à la semaine dernière et l'instauration du couvre-feu en Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques l'ombre de nouvelles mesures planait sur le pays. Confinement national, couvre feu... Emmanuel Macron a tranché ce mercredi en s'adressant aux français. Un nouveau confinement s'annonce.

Ces mesures sont attendues depuis le début de la semaine. Les rumeurs circulaient et se contredisaient, vis à vis d'un éventuel reconfinement ou couvre feu national – ou un mélange des deux. Dans un sondage Harris Interactive publié le 27 octobre, 68% des français se disaient inquiets d'être à nouveau confinés, « jamais les inquiétudes n'ont été aussi élevées », commente l'institut de sondage. Dans son allocution du 28 octobre, Emmanuel Macron a décrété un nouveau confinement à partir du 30 octobre et au moins jusqu'au premier décembre, pour « donner un coup de frein brutal aux contaminations ».

Un confinement « différent » de celui du printemps

« Le virus circule à une vitesse que même les anticipations les plus pessimistes n'avaient prédit », avance le président de la République pour justifier le retour du confinement. D'après le chef de l'État, 9 000 personnes pourraient se trouver en réanimation d'ici la mi-novembre, soit la « quasi totalité de nos capacités », ajoute-t-il. Emmanuel Macron a défini les objectifs de ces nouvelles mesures : « protéger les français, les soignants et l'économie ».

Le confinement sera toutefois un peu différent de celui du printemps : « les écoles, collèges et lycées resteront ouverts, le travail pourra continuer », éclaire le chef de l'État. Concernant la poursuite de l'activité, le Président de la République souhaite la « généralisation du télétravail, s'il est possible » et annonce la continuité de l'activité des services publics, des usines et du BTP. Par ailleurs les bars, restaurant et commerces non essentiels seront fermés. Comme au printemps, le « quoi qu'il en coûte » est de rigueur : les entreprises ne pouvant travailler continueront à bénéficier du chômage partiel. Pour les commerces, un point sera fait tous les quinze jours, pour évaluer la situation et éventuellement alléger certaines contraintes. Des précisions sur les modalités du confinement seront données demain par le Premier ministre.

Yoan Denéchau

Crédit Photo : Capture écran France 2

Publié sur [aqui.fr](#) le 28/10/2020

[Url de cet article](#)